

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE d'YSSANDON

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 13/02/2026

Date d'affichage : 27/02/2026

L'an deux mil vingt six, le vingt février, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'YSSANDON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Didier DUBUIS**.

Étaient présents : M. Didier DUBUIS, M. Claude VILLENEUVE, M. Bruno PILLET, M. Stéphane VEZINE, Mme Delphine GARDE, M. Christian LEYMARIE, Mme Christelle AUZELOUX, M. Dominique VILLENEUVE, Mme Sandrine GOFFLO, Mme Caroline PICARDA, Mme Carine DUCHOWICZ, M. Franck CAMUS.

Étaient absents excusés : M. Clément LOUBRIAT.

Étaient absents non excusés : M. Adrien LEBAS, M. Yoann ROUQUIE.

Procurations : M. Clément LOUBRIAT en faveur de M. Didier DUBUIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

Secrétaire : Mme Christelle AUZELOUX.

OBJET : Délibération d'affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal,
après avoir repris les résultats de l'exercice 2025 et les restes à réaliser, validés par la comptable public,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Considérant les résultats repris dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Décide d'affecter le résultat cumulé à la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0,00
Affectation complémentaire "en réserves" (IR 1068)	144 312,73
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	50 000,00
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	0,00

Comme stipulé dans l'annexe jointe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20260220-MA-DEL-2026-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026

Publication : 27/02/2026

Délibération N° : MA-DEL-2026-007

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de BRIVE et publication par voie
d'affichage le 27/02/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Didier DUBUIS

